



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 20 JUIN 2023

Délibération n° 2023-077

L'an deux mille vingt-trois le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : Mme VIDAL Isabelle ayant donné pouvoir à SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Aliénations – Acquisitions – Actes de gestion du domaine public

Avis et modalités sur la vente de la parcelle AC 122 après division

Madame le maire présente le plan du géomètre prévoyant la division de la parcelle communale AC 122 en deux unités foncières. Leurs contenances approximatives avant bornage s'élèveraient à 660 et 901 m².

Elle propose une modification pouvant être envisagée sur l'entrée des terrains et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur un prix au m² ainsi que sur les modalités de vente de ces deux parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix POUR :

- De vendre la parcelle communale AC 122 après division en deux unités foncières
- De valider le plan du géomètre sans modification
- De fixer le prix de vente à 180 € le m²
- De privilégier :
 - ✓ Des acquéreurs prévoyant de résider en permanence sur la commune
 - ✓ Des jeunes familles avec enfants à venir ou en bas âges pouvant venir gonfler les effectifs de l'école communale
 - ✓ Des acquéreurs présentant un projet pour des locations permanentes destinées aux familles de même profil
- Dit qu'une annonce sera diffusée en ce sens et que les candidatures devront être déposées en mairie pour étude et décision de l'équipe municipale.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

20-06-2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230620-2023_077
Reçu le 20-06-2023

